

Les aides pour améliorer votre maison

Créé dans la Manche en 1954 dans l'objectif d'aider à la reconstruction rurale, le CDHAT, pour Centre de développement de l'habitat et de l'aménagement des territoires, a fêté en fin d'année ses 60 ans. L'occasion de faire le point sur les différentes activités de cette structure qui, si son siège se situe à Saint-Lô, s'étend jusqu'à Rouen et Saint-Brieuc, en passant par Rennes et Caen.

Deux dossiers sur trois concernés

"Les trois principales missions de notre structure sont l'amélioration de l'habitat, l'aménagement des territoires et l'environnement", souligne Jean Le Brun, son président. Rénovation, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, travaux liés à la perte d'autonomie... *"Parmi nos actions, figure l'accompagnement des particuliers",* indique Didier Hue, son directeur. Depuis sa créa-

tion, l'organisme a ainsi participé à la création ou l'amélioration de 20 000 logements.

A ce titre, l'aide des équipes du CDHAT peut s'avérer précieuse lorsqu'il s'agit de constituer un dossier d'aide au financement. Deux dossiers sur trois peuvent ainsi être éligibles aux aides délivrées par l'ANAH, l'Agence nationale de l'habitat. *"Trop de personnes s'imaginent qu'elles n'y ont pas droit. Le montant moyen de l'aide est de 8 500 euros, et le montant moyen du chantier de 16 000 euros",* poursuit Didier Hue. En 2014, 1 620 logements ont ainsi été améliorés via l'accompagnement du CDHAT. 33,6 millions d'euros de travaux ont été engendrés et 16,8 millions d'euros d'aides accordés. Outre les particuliers, le CDHAT accompagne également les collectivités et les institutions. L'une de ses filiales, Planis, est spécialisée dans l'urbanisme, et une autre, Terre & Via, dans le développement durable.

Pratique. www.cdhat.fr.



Outre l'amélioration de l'habitat et le conseil aux particuliers, le CDHAT regroupe tout un panel de compétences et de services dans les domaines de l'urbanisme et du développement durable.